FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

Déclaration et Communiqué CGT

Négociation en panne

Personnels paramédicaux catégorie B et A

COMMUNIQUE DE PRESSE

N° 47

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil

Tél : 01.48.18.20.94

Fax : 01.48.18.29.81

E-Mail : revendic@sante.cgt.fr

Pour la deuxième séance de discussions sur les salaires et la reconnaissance des qualifications des paramédicaux, les organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, SUD, CFTC, UNSA, CGC-CFE) ont quitté la salle. Elles estiment les propositions du ministère bien en deçà des attentes des professionnels. Elles lui demandent de revoir les mesures proposées pour la séance du 4 novembre.

Le Ministère n'a tenu aucun compte des contributions faites par les organisations syndicales, lors de la séance du 10 septembre.

Ainsi, les grilles proposées pour la catégorie B n'intègrent toujours pas de réelles revalorisations indiciaires. Le gain ne sera que de 17 points en fin de carrière pour tous les reclassés avec un allongement de carrière de 4 ans.

Pour la catégorie A :

- le classement des diplômés de 2012 se fera d'emblée avec certes 34 points supplémentaires en début de carrière.
- pour les professionnels, actuellement en catégorie B, qui opteraient pour un reclassement en catégorie A, très peu arriveront au sommet du grade du fait de l'allongement de carrière.
- pour l'ensemble des professionnels en catégorie A, les actuels et les futurs, le Ministère supprime la possibilité d'un départ anticipé à la retraite à 55 ans et la majoration de la durée d'assurance.

La CGT refuse d'associer cette discussion statutaire à la remise en cause du départ anticipé à la retraite à 55 ans. Nous considérons que la pénibilité au travail est non seulement d'actualité, mais qu'elle s'aggrave tant dans le public que dans le privé aussi bien dans le sanitaire, le social et le médico social. Des négociations doivent s'ouvrir pour étendre ce droit au départ anticipé à 55 ans pour d'autres professions et dans tous les secteurs.

La CGT a réitéré sa demande d'abrogation des ordres professionnels.

La CGT revendique :

- L'ouverture de la négociation à toutes les catégories professionnelles.
- Une carrière linéaire sans barrage.
- Le passage en catégorie A pour tous les Bacs + 3, et ce dès 2009.
- Une réelle revalorisation indiciaire.

Le Ministère a une attitude très rigide, tant sur la méthode que sur le calendrier de transposition. Pour ne pas se laisser imposer un protocole inique, la mobilisation des salariés est indispensable.

Montreuil, le 20 Octobre 2009